

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2019-122/PR/MB portant attribution deux parcelle de terrain sises à PK 23.deux parcelle de terrain sises à PK 23.

n° 2019-122/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGETDate de publication  
17 juillet 2019Numéro JO  
n° 14 du 31/07/2019Date du numéro  
31 juillet 2019

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

**VU**La Correspondance n°280/19/ SGG du 23 juin 2019

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2019.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Il est attribué au profit de "l'International Investment Bank S.A" deux parcelles de terrain situé au lotissement PK 23 d'une superficie totale de 15 ha.

#### Article 2

Les dites-parcelles de terrains sont destinée à l'implantation "d'un projet DATA Center et IT Park" sont cédées à titre onéreux à raison de 1 000FDJ/m2.

---

**Article 3**

Le présent Arrêté abroge et remplace l'Arrêté n° 2019-062/PR/MB du 07 mars 2019.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

*Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement P.*

**IABDOULKADER KAMIL MOHAMED**